



Comité syndical du 7 avril 2017

DELIBERATION N° 17-011

Objet : Avenant à la convention avec la Région Ile de France pour le cofinancement du projet DEBITEX dans le cadre du transfert de la co-maitrise d'ouvrage au syndicat Val d'Oise Numérique : autorisation de signature au Président de Val d'Oise Numérique

Le sept avril deux mille dix-sept à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
06 MARS 2017	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
24 AVR. 2017	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
24 AVR. 2017	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis a été suppléé par M. Bernard TAILLY
	<u>A donné pouvoir :</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu le Code des Marchés Publics et, particulièrement les articles 22-1-5 et 28,

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les délibérations 16-023 du 17 octobre 2016 et 17-003 du 29 mars 2017 relatives au transfert de la compétence L1425-1 du Département au syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n° 17-011,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

RAPPELLE le transfert au profit de Val d'Oise Numérique de la compétence L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales du Département au 30 avril 2017;

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention n° 10009332 relative au soutien financier de la Région Ile de France pour le déploiement du réseau de télécommunications électroniques très haut débit DEBITEX ;

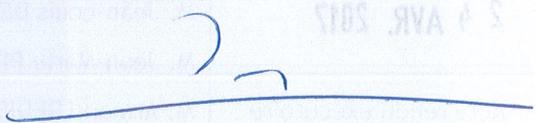
AUTORISE le Président de Val d'Oise Numérique à signer l'avenant n° 2 annexé à la présente délibération ;

PRECISE que ce transfert sera effectif à compter du 1^{er} Mai 2017 ;

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique**

Le Président


Monsieur Pierre-Édouard EON

